

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-neuf, le 07 octobre à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 11	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 13	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
01/10/2019	Louis Ragon, Jean-Marie Torset, Mme Monique Gastellu, Mrs
Date d'affichage	Etienne Lorenzo, Arnaud Geurts, David Michel, Mme Frédérique
01/10/2019	Fileppi, Mrs Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Bernadette Martinez
	pouvoir donné à Mr Jean-Louis Chauvet ; Mme Katia Bonnefoy
	pouvoir donné à Mr Arnaud Geurts.
	<u>Absents</u> : Mmes Pascale Delarosière, Arielle Montoban, Lorna
	Georgopoulos, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Fabrice Pouilly.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 3, nombre de mariages : 2, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 2. Le nombre de demandeurs d'emploi 111 au 15 septembre 2019.

Remerciements

La famille de Mme Christiane Parent née Bonehill remercie la municipalité pour l'envoi de fleurs lors de son décès.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait la lecture d'un message de Madame Bernadette Martinez, lequel est le suivant :

« Je remercie Monsieur le Maire d'accepter de lire ces quelques lignes.

En 11 ans ½, je pense avoir été presque toujours présente aux réunions de travail et aux conseils municipaux.

Je remercie d'ailleurs les personnes qui me font confiance et me donnent leurs pouvoirs.

Je vous prie d'excuser mon absence de ce soir, mais mon mari vient de perdre son papa et cet après-midi les obsèques se déroulent en région parisienne.

Comme vous pouvez le supposer ma présence ce soir est auprès de Richard.

Bonne réunion. Bisous. Babette. »

. Les restaurants du cœur

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné un courrier de remerciement des restaurants du cœur pour la subvention octroyée d'un montant de 300 euros pour l'année 2019.

. Don du sang

Monsieur le Maire informe que la prochaine collecte de sang se déroulera le Lundi 31 Octobre prochain de 15 heures à 19 heures 30.

. Recueillement

Monsieur David Michel conseiller municipal demande d'observer une minute de silence en mémoire aux quatre fonctionnaires tués.

Jeudi 3 octobre 2019

Damien, Major de Police, père de deux enfants, Anthony, Gardien de la Paix, père de deux enfants également, Brice, Agent Administratif, célibataire et Aurélia, Gardien de la Paix, mère de deux enfants en bas âge, ont été assassinés au sein même de la Préfecture de Police de Paris.

Alors qu'un hommage leur sera rendu demain mardi par le Président Emmanuel Macron, Monsieur le Maire, en leur mémoire, nous demande d'observer une minute de silence.

Taxe d'aménagement communale – Diminution du secteur du taux à 20 %

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2011, toutes les communes devaient fixer le taux de la taxe d'aménagement. Cette taxe peut être de 4,5 % à 20 %, tout dépend des projets immobiliers et des frais de divers travaux substantiels de voirie, de réseaux ou de création d'équipements publics généraux, à la charge de la municipalité. C'est la raison pour laquelle, certains terrains à bâtir de la commune se situent dans un secteur taxé au taux maximum de 20 %. Il s'agit de parcelles importantes où certains propriétaires seraient susceptibles d'avoir des projets immobiliers importants. Avec une imposition de 20 % ces grands projets immobiliers font réfléchir et elle permet une discussion plus aisée avec les promoteurs. Toutefois, ce taux peut être modifié à la baisse tous les ans, en fonction des projets. En effet, si un projet immobilier ne nécessite pas de travaux substantiels à la charge de la commune, il n'est pas juste que le ou les terrains concernés restent à un taux de 20 %.

A ce jour, sur deux secteurs il n'y aura plus de projet donc aucune charge financière en perspective pour la collectivité ; c'est la raison pour laquelle il est proposé de réduire le taux de 20 % à 4,5 % sur les parcelles cadastrées B1182, 740, 614, 623, 966 et 736.

Monsieur le Maire précise que le taux de 20 % reste applicable sur les parcelles cadastrées b 1455, 1456, 1308, 1309, 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1318, 1319, 1320, 1321, 1322, 1324, 1325, 1326, 1330, 1331, 1333, 1334, 1335, 1336, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1215, 1218 ; et que sur les autres secteurs du territoire de la commune d'Oissery le taux reste à 4,5 %.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Marché groupé de levés topographiques et de géo-détection des réseaux.

Monsieur le Maire expose que le SDESM et le SIGEIF proposent aux communes un groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Oissery d'adhérer à ce groupement de commandes il est proposé de signer la convention constitutive.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique a été porté à 1022 en lieu et place de l'indice 1015 antérieurement utilisé. Cet indice est applicable aux indemnités de fonction des élus. Pour les collectivités ayant voté des délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut 1015, une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique est nécessaire. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Contrat d'assurance des risques statutaires.

Monsieur le Maire expose que le contrat signé à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le centre de gestion de Seine-et-Marne, concernant la garantie des risques statutaires des agents titulaires de la collectivité, arrive à échéance à compter du 31 décembre 2020. Il est proposé de donner mandat au Centre de Gestion de souscrire des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation. Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2021
- Régime du contrat : Capitalisation
- La collectivité souhaite garantir : les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion et si la collectivité ne donne pas suite aux propositions issues du marché, elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire de 50 euros selon la strate de l'effectif soit jusqu'à 29 agents CNRACL.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Suppression de postes.

Monsieur le Maire expose que trois postes sont vacants suite à deux avancements de grade et un départ en retraite, il convient de procéder à la suppression de ces postes. Vu l'avis favorable du Comité Technique constitué auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, réuni en séance le 27 août 2019.

Décide la suppression de trois postes d'adjoint technique principal à temps complet.

Le tableau des emplois est modifié de la manière suivante :

Filière administrative

Effectif actuel	Nouvel effectif
1 poste d'adjoint administratif TC	inchangé
3 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TC	inchangé
2 postes d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TC	inchangé

Filière animation

Effectif actuel	Nouvel effectif
4 postes d'adjoint d'animation TC	inchangé
2 postes d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe TC	inchangé
1 poste d'adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe TC	inchangé

Filière technique

Effectif actuel	Nouvel effectif
2 postes d'adjoint technique TC	inchangé
6 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	3 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC
2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	inchangé
3 postes d'agent de maîtrise TC	inchangé
1 poste d'agent de maîtrise principal TC	inchangé

Filière culturelle

Effectif actuel	Nouvel effectif
1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	inchangé

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Adhésions offertes.

Monsieur le Maire expose que lors du forum des associations du samedi 31 août dernier, cinq familles ont gagné par tirage au sort, une année d'adhésion sportive offerte par la municipalité. Comme depuis plusieurs années, ce tirage au sort était destiné à tous les enfants de la commune inscrits à une association le jour du forum. Un bulletin concerne une famille ayant inscrit son enfant au club de viet vo dao, deux bulletins concernent des familles ayant inscrit leur enfant au club de foot pour enfant, et deux bulletins pour des familles ayant inscrit leur enfant au club de judo. Il convient d'autoriser le règlement de la somme totale de 565 euros correspondant à une adhésion au club de viet vo dao d'un montant de 85 euros, ainsi que la somme de 180 euros correspondant à deux adhésions au foot pour enfant, et 300 euros correspondant à deux adhésions au club de judo.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Bernadette Martinez lui a fait part que le dernier forum avant les élections municipales s'est bien déroulé comme chaque année depuis 12 ans, dans la bonne humeur et la convivialité. Les responsables d'associations et les visiteurs étaient satisfaits. Elle adresse ses remerciements à toutes ces personnes.

Il ajoute que durant toute cette journée, Madame Bernadette Martinez était très émue.

Attribution d'une subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres.

Monsieur le Maire expose que le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres de la commune d'Oissery, finance des récompenses remises aux élèves de 3^{ème} titulaires de leur diplôme national du brevet et du certificat de formation générale obtenus sur l'année scolaire 2018/2019. Vu le coût engendré par cette action, le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres sollicite une aide financière. 43 élèves de la commune d'Oissery seront reçus ; il

est proposé d'octroyer un montant de 5 euros par élève soit une subvention d'un montant de 215 euros (deux cent quinze euros).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

. Travaux :

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour plusieurs chantiers sont en cours, à savoir :

- . La résidence rue des Chevaliers ainsi que la résidence rue Saint Germain, en vue d'une reprise par la commune,
- . Les accès PMR derrière la salle polyvalente,
- . Les accès PMR au cimetière,
- . Les travaux de peinture de l'église suite à un dégât des eaux,
- . Les travaux de façade de l'église.

. Décharge sauvage :

Madame Monique Gastellu conseillère municipale, informe qu'un de ses voisins lui a indiqué qu'il a constaté qu'au niveau de la rue des prés une déchetterie de terre et de cailloux est entrain de se créer.

Monsieur le Maire répond qu'il va se rendre sur place.

. Médiathèque :

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire, donne quelques chiffres pour l'année 2019 arrêtés à fin septembre, quant au fonctionnement de la médiathèque qui fonctionne très bien grâce au bon travail de Mme Simons, à savoir :

- . 346 lecteurs inscrits (162 adultes et 184 enfants),
- . 3909 documents prêtés,
- . 236 entrées (lecteurs sur place),
- . Accueil du RAM deux fois par mois.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 20.